

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2011

Note de synthèse

□□□□□□

ADMINISTRATION GENERALE

Acompte sur subvention au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'attente de l'approbation du budget pour 2011 et pour permettre au CCAS de faire face à ses charges, il conviendrait de lui accorder une avance sur la subvention communale pour 2011.

Il propose au Conseil Municipal de lui verser un acompte de 80 000 €.

□□□□□□

DOMAINE

Vente des terrains avenue du Maréchal Leclerc à l'OPH de la ville d'Avignon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2010, il a décidé de confier à l'Office Public de l'Habitat de la ville d'Avignon la réalisation d'un programme d'au moins 36 logements sociaux au lieu dit « Le Jonquier » avenue du Maréchal Leclerc.

L'emprise foncière nécessaire à cette opération comprend des parcelles appartenant à des personnes privées mais également des parcelles communales. Il s'agit de celles cadastrées BD 112 - 116 - 117 b - 118 - 178 et 180 pour une superficie totale de 2 662 m².

Les services de France Domaine par avis du 1^{er} mars 2010 en ont estimé la valeur vénale dans une fourchette de 375 000 à 400 000 € soit entre 154 et 165 € le m².

Cependant, considérant l'objet de la réalisation, la nécessité pour la commune d'avoir des logements sociaux et afin de permettre au bailleur social de trouver un équilibre à cette opération, il propose au Conseil Municipal un prix de cession à 80 € soit pour les 2 662 m² un montant global de 212 960 €, le différentiel devant s'analyser comme une subvention à l'opérateur.

□□□□□□

PERSONNEL

Création d'un emploi de chargé de mission pour le service urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dans son article 3 4^{ème} alinéa, prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels « pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ».

Monsieur le Maire précise que le service de l'urbanisme, compte tenu de l'élaboration en cours du PLU, des opérations d'aménagement à venir et des mises à jour à effectuer tant au plan des réseaux que des constructions, nécessite le recours à un chargé de mission pour en assurer le suivi.

Il propose au Conseil Municipal de créer cet emploi d'une durée maximale de 3 ans et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Attaché Territorial

Le Maire